



1^{ER} TRAIL DES COLLINES

7 Avril 2013 – 26240 SAINT-BARTHELEMY DE VALS

Organisation TRIATHLON CLUB DES 2 RIVES

Inscriptions

- Renvoyer ce bulletin + pièces justificatives à : TC2R – Anne ROUSSET - 7 lot les Hauts de la Romanette – 26240 BEAUSEMBLANT ou par mail tc2r26@gmail.com
- Sur notre site : www.tc2r.com
- En ligne sur www.activeglobal.com

Retrait des dossards

Dimanche 7 Avril : 7h00 à 8h30
Possibilité d'inscription sur place – majoration 2€



Programme

9h15 : Briefing / **9h30** : Départ 15km – **9h45** : départ 15km
12h00 : Remise des prix

BULLETIN D'INSCRIPTION (à retourner avant le 01/4/2013)

Grand parcours : 15km +500MD (13€) (1995 et avant) Petit parcours : 7km +80MD (9€) (1997 et avant)

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Sexe : Homme Femme

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

E-mail : _____@_____

Club : _____ Catégorie : _____

Non licencié Licencié : N° _____

A _____, le ____/____/____ Signature : _____

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

A remplir obligatoirement pour les moins de 18 ans, en plus des pièces justificatives demandées.

Je soussigné(e) _____, responsable légal(e) de _____, autorise mon enfant à participer au Trail des Collines et dégage les organisateurs de toute responsabilité.

A _____, le ____/____/____ Signature : _____

EXTRAIT DU REGLEMENT DE L'EPREUVE

CONDITIONS D'ADMISSION Compétitions ouvertes à toute personne, homme et femme, née en 1995 et avant pour le 15km et née en 1997 et avant pour le 7km, licenciée ou non.

Les participants doivent être:

- Titulaires d'une Licence compétition délivrée par les fédérations française de : Triathlon, Athlétisme, Course d'orientation, ou de Pentathlon moderne. (Présentation obligatoire)

- Titulaires des licences d'une Fédération agréée telle que: FSASPTT, FSCF, FSGT ou UFOLEP.....

Dans ces cas, la mention de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pieds en compétition doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte licence;

Les autres participants doivent fournir un certificat médical, ou sa photocopie, de « non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition » datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.

Tout autre certificat médical, quel que soit le sport, sera refusé. En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents, l'inscription ne sera pas prise en compte.

CLASSEMENT ET RECOMPENSES Dotation en lots et produits régionaux. Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs. Ne seront récompensés que les athlètes présents.

SECURITE ET SECOURS Un concurrent qui abandonne doit obligatoirement remettre son dossard à un organisateur ou à un poste de contrôle/ravitaillement, qui organisera son retour sur l'aire d'arrivée.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve voire l'annuler, en cas de conditions météorologiques défavorables.

ASSURANCE ET RESPONSABILITE Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération s'ils ont couverts pour leurs dommages corporels. A défaut, il leur appartient de s'assurer en individuelle accident.

Il appartient également aux non-licenciés de s'assurer en individuelle accident.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

La responsabilité de l'Association sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de course.

MODIFICATION DES PARCOURS En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours, les barrières horaires et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis.

CONDITIONS GENERALES Tout coureur s'engage à se soumettre et à respecter les règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve

RESPECT DU MILIEU NATUREL Chacun s'engage à :

Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés au sol

Respecter le balisage et le tracé pour la préservation du milieu naturel

Trier ses déchets lors de l'événement (tri aux ravitaillements et à l'arrivée)

Chaque participant s'engage à respecter les zones autorisées au public, à venir en aide et porter assistance à toute personne en danger ou en difficulté.

L'inscription au trail vaut acceptation de l'ensemble de ses règles de respect élémentaire du milieu naturel.

Le règlement est visible en totalité sur www.tc2r.com

PROFILS DES PARCOURS



7 km : Altitude Maxi : 265 m



15 km : Altitude Maxi : 354 m